



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### politique de la santé

Question écrite n° 98126

#### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les réflexions et les attentes exprimées dans le rapport intitulé *Pain proposal* portant sur la douleur chronique. Le groupe d'experts souligne que la douleur chronique ne fait pas partie intégrante d'une spécialité en particulier et rappelle que le parcours des personnes atteintes de douleur chronique, avant que n'intervienne un diagnostic et une prise en charge adaptés, est parfois long, chaotique, difficile et coûteux. Les experts demandent donc une reconnaissance de la douleur chronique, en tant que pathologie à part entière ainsi que facteur de handicap, et que celle-ci soit traitée avec le même ordre de priorité que d'autres questions de santé. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce sujet.

#### Texte de la réponse

La loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002 reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. Il est inscrit parmi les objectifs à atteindre dans le rapport annexé à la loi relative à la santé publique du 9 août 2004, qui constitue une priorité des pouvoirs publics. Des recommandations ont été diffusées dès 1994, trois plans nationaux (1998-2000, 2002-2005 et 2005-2010) s'y sont consacrés avec comme actions principales l'amélioration de l'information des usagers, la formation des professionnels et la prise en compte de la lutte contre la douleur dans les établissements de santé. La prise en charge de la douleur chronique a été renforcée grâce à la création de structures spécialisées. Par ailleurs, les agences régionales de santé vont dans les semaines à venir identifier de nouvelles structures favorisant la proximité, la coordination et la gradation des soins afin que des filières de prise en charge de la douleur chronique soient organisées d'ici à la fin de l'année. Le troisième plan quinquennal (2006-2010) portant sur l'amélioration de la prise en charge de la douleur a fait l'objet d'une évaluation par le Haut Conseil de santé publique (HCSP) qui a rendu son rapport d'évaluation. Sur la base de ses recommandations, des réflexions devront être portées par le ministère chargé de la santé en vue d'améliorer la prise en charge des patients.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98126

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2011, page 427

**Réponse publiée le** : 17 mai 2011, page 5243